

**FOND DE PLAN**  
Composé sur la base du PCN 2012, de la BD4-TC 2007, de FOBS 2007, de FOH 2007 et de FOH 2012

- Limite communale
- Limite paroissiale
- Bâtiment existant
- PCN (ex.2012): bâtiment existant / bâtiment autorisé
- BD4-TC (ex.2007), orthophoto (ex.2007) et des relevés de terrain (2012)
- Réseaux: Réseaux souterrains ou aériens
- Domaine de la voirie (espace non cadastré)
- Courbe de niveau

**PROJET D'AMENAGEMENT GENERAL**

- Délimitation du degré d'utilisation du sol**
- ZONES URBANISEES OU DESTINEES A ETRE URBANISEES**
- Zone d'habitation**
    - HAB-1 zone d'habitation 1
    - HAB-2 zone d'habitation 2
  - Zones mixtes**
    - MIX-u zone mixte urbaine
    - MIX-v zone mixte villageoise
    - MIX-r zone mixte rurale
  - Zone de bâtiments et équipements publics**
    - BEP zone de bâtiments et équipements publics
    - BEP-st zone de bâtiments et équipements publics - stationnement
  - Zones d'activités**
    - ECO-c1 zone d'activités économiques communale type 1
    - ECO-r1 zone d'activités économiques régionale type 1
  - Zone commerciale "In den Espen"**
    - COU zone commerciale
  - Zone spéciale**
    - SPEC zone spéciale - station service
    - SPEC-st zone spéciale - CIPA (Centre Intégré pour Personnes Âgées)
  - Zone de sports et de loisirs**
    - REG zone de sports et de loisirs
  - Zone de jardins familiaux**
    - JAR zone de jardins familiaux

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier":

Dénomination de la ou des zones	max.	CUS	max.
COS	max.	CUS	max.
CSS	max.	DL	max.

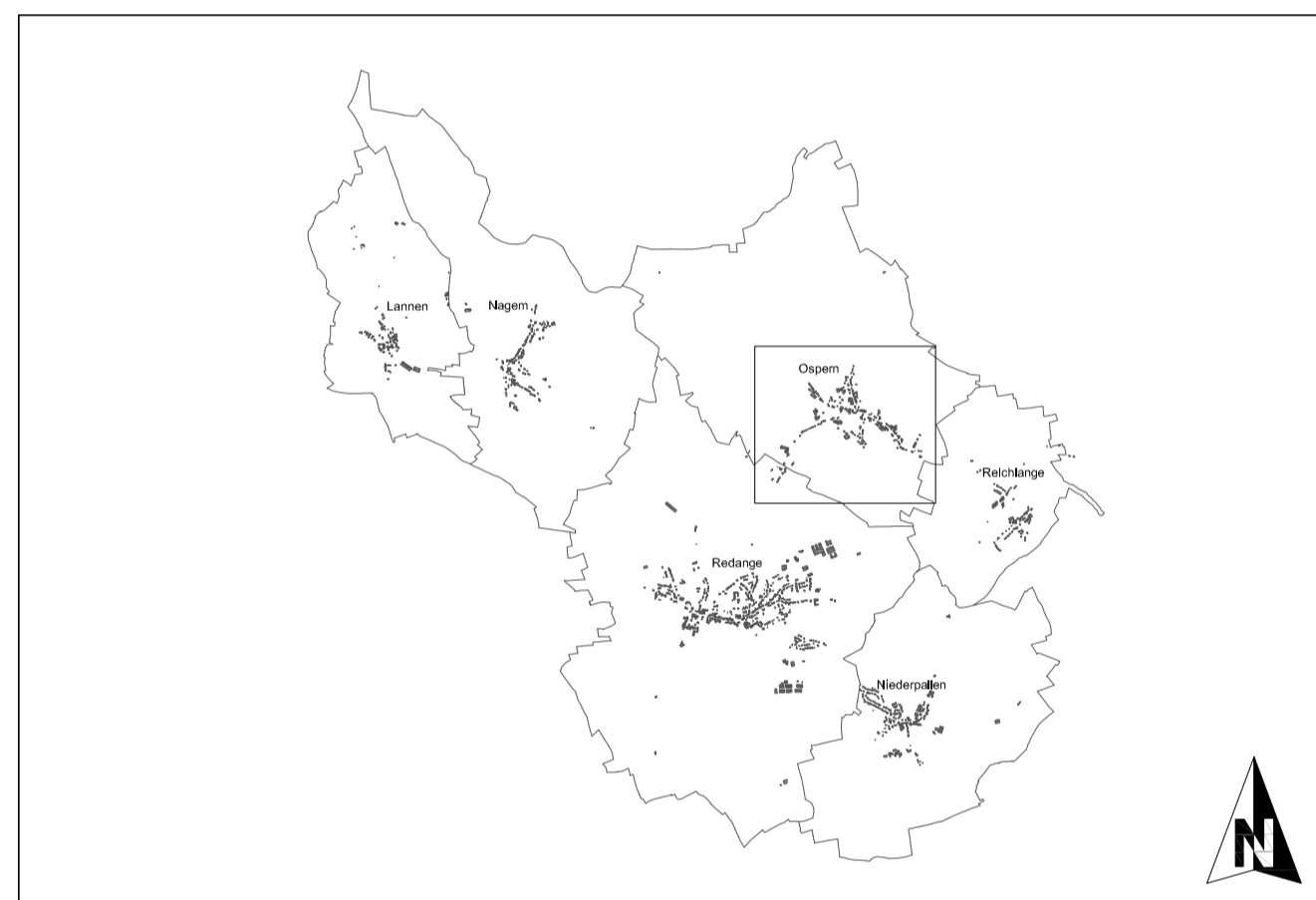
- ZONES DESTINEES A RESTER LIBRES**
- AGR Zone agricole
  - FOR Zone forestière \*
  - HOR Zone horticole
  - PARC Zone de parc public
  - VERD Zone de verdure

Remarque importante: \* Les zones forestières sont indiquées sur la base de FOBS 2007 actualisées sur la base de l'orthophoto 2007 et d'un inventaire de terrain partiel en 2011, ainsi que sur la poursuite direct des agglomérations et des extensions à urbaniser. La délimitation des zones forestières à l'ouest des zones d'agglomérations est indicative et doit faire, le cas échéant, l'objet d'un examen sur le terrain.

**ZONES SUPERPOSEES**

- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
- Zone délimitant les plans d'aménagement particulier approuvés
- Zone d'aménagement différé
- Zone de servitude "urbanisation"
  - servitude "urbanisation - paysage"
  - servitude "urbanisation - paysage in den Espen"
  - servitude "urbanisation - milieu naturel"
  - servitude "urbanisation - milieu naturel in den Espen"
  - servitude "urbanisation - infrastructures"
  - servitude "urbanisation - droit de passage"
  - servitude "urbanisation - stationnement"
  - servitude "urbanisation - bruit"
- Couloirs et espaces réservés
  - couloir pour projets routiers
  - couloir pour projets de mobilité douce
- Secteurs protégés d'intérêt communal
  - secteur protégé de type "environnement construit"
  - bâtiments protégés
- Zone de risques naturels prévisibles
  - zone inondable

- ZONES OU ESPACES DEFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS LEGALES, REGLEMENTAIRES OU ADMINISTRATIVES SPECIFIQUES RELATIVES**
- à l'aménagement du territoire
  - à la protection de la nature et des ressources naturelles
    - zone Natura 2000 Source: MOC/le 2009/01/2012
    - réserve naturelle Source: MOC/2007
  - à la protection des sites et monuments nationaux



<b>Ref. : 56C / 011 / 2013</b>	
Saisine du Conseil Communal	25. 07. 2013
Avis de la Commission d'Aménagement	20. 11. 2013
Avis du Ministère du Développement durable et des Infrastructures	17. 01. 2014
Vote du Conseil Communal	
Approbation du Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région	
Approbation du Ministre du Développement durable et des Infrastructures	

C OBS 2007 - ORIGINE MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT; DROITS RESERVES A L'ETAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
 C BD4-TC - ORIGINE CADASTRE; DROITS RESERVES A L'ETAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG (2007)  
 C PCN - ORIGINE CADASTRE; DROITS RESERVES A L'ETAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG (2012)

MAYTRE D'OUVRAGE:									
<b>COMMUNE DE REDANGE</b>									
<b>PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL</b>									
<b>Projet d'aménagement général: Localités d'Ospern et Eltz</b>									
IND.	DATE	DESIGNE	CONTROLE	VALIDE	MODIFICATIONS				
E		INITIALE	VISA	INITIALE	VISA	INITIALE	VISA		
D									
C	29.01.14	HXN	FXM	CXP	PLAN SUITE AUX RECLAMATIONS ET AUX AVIS				
B	23.01.14	HXN	FXM	CXP	LOCALISATION REMARQUES CA				
A	10.10.13	HXN	FXM	CXP	LOCALISATION RECLAMATIONS				
		Echelle :		Fichier :		No Plan :		Indice :	
/ 08.07.13		HXN		FXM		CXP		1/2500 09-14c.dwg E061109-12 C	